

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX René

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°10-2018

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 –Budget général de la commune**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 229 862.92 euros

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Résultat de fonctionnement**

- A -Résultat de l'exercice : + 116 210.30 euros
- B -Résultats antérieurs reportés : + 113 652.62 euros
- C -Résultat à affecter : + **229 862.92 euros**
  
- D-Solde d'exécution d'investissement : + 304 068.02 euros
- E- Solde des restes à réaliser  
D'investissement : - 362 908.00 euros
- F- Besoin De Financement : - 58 839.98 euros
- **AFFECTATION = C** **229 862.92 euros**

- ✓ En réserves, compte R 1068 en investissement, la somme de 58 839.98 euros
- ✓ En report de fonctionnement, compte R 002, la somme de 171 022.94 euros

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

